

La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé

		Unité	TARIFS EN VIGUEUR	TVA
			AU 1/01/2024	
I - BRANCHEMENTS NEUFS				
	Exécution de branchements comprenant le raccordement sur le réseau avec robinet ou vanne de fermeture, la bouche à clé, le fourreau, le tuyau de branchement, l'ensemble des travaux de terrassements, remblaiement et la réfection simple de la voirie sur le domaine public, (non compris le coffre à compteur, le robinet avant compteur, le clapet et le droit de prise)			
	Prix forfaitaires pour une longueur de branchement jusqu'à 6 m comptée depuis le raccordement sur le réseau :			
1-1	Exécution de branchement d'eau de diamètre 25 mm (PE), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur	Forfait	1 223,70	20,00%
1-2	Exécution de branchement d'eau de diamètre 32 mm (PE), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur	Forfait	1 285,90	20,00%
1-3	Exécution de branchement d'eau de diamètre 40 mm (PE), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur	Forfait	1 431,10	20,00%
1-4	Exécution de branchement d'eau de diamètre 50 mm (PE), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur	Forfait	1 565,90	20,00%
1-5	Exécution de branchement d'eau de diamètre 63 mm (PE), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur	Forfait	2 250,30	20,00%
1-6	Exécution de branchement d'eau de diamètre 60 mm (Fonte), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur	Forfait	3 422,10	20,00%
1-7	Exécution de branchement d'eau de diamètre 80 mm (Fonte), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur	Forfait	3 743,60	20,00%
1-8	Exécution de branchement d'eau de diamètre 100 mm (Fonte), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur	Forfait	3 951,00	20,00%
	Plus-value sur prix 1-1 à 1-7 pour longueur de branchement supérieure à 6 m :		0,00	
1-10	Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-1 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre 25 mm	le mètre linéaire	97,40	20,00%
1-11	Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-2 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre 32 mm	le mètre linéaire	98,00	20,00%
1-12	Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-3 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre 40 mm	le mètre linéaire	100,00	20,00%
1-13	Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-4 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre 50 mm	le mètre linéaire	111,10	20,00%
1-14	Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-5 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre 63 mm	le mètre linéaire	169,20	20,00%
1-15	Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-6 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre 60 mm	le mètre linéaire	180,10	20,00%
1-16	Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-7 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre 80 mm	le mètre linéaire	198,00	20,00%
1-17	Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-8 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre 100 mm	le mètre linéaire	209,70	20,00%
	Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-1 à 1-17 pour travaux de branchement sous voirie avec structure lourde, environnement difficile ou revêtement minéral		voir chapitre 3	
	Branchements de diamètre 60 mm et plus - sur détail de prix	Forfait	sur mémoire de travaux	20,00%
	Ces branchements sont réalisés en fonte jusqu'au compteur. La chambre de comptage est réalisée dans la propriété, en limite du domaine public, par le propriétaire suivant les prescriptions techniques fournies par le Service des Eaux du Vivier. Ces branchements sont payés par le propriétaire sur facture établie en appliquant aux quantités réellement exécutées les prix unitaires correspondants du chapitre 6 du présent tarif.		voir chapitre 6	
	Branchements réalisés sans travaux de terrassement (tranchée ouverte), de remblaiement et de voirie :		environ rabais de 45% sur art 1	
	Prix forfaitaires pour une longueur de branchements jusqu'à 6 m comptée depuis le raccordement sur le réseau			
1-20	Exécution de branchement d'eau de diamètre 25 mm (PE), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur, en tranchée ouverte	Forfait	673,00	20,00%
1-21	Exécution de branchement d'eau de diamètre 32 mm (PE), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur, en tranchée ouverte	Forfait	707,20	20,00%
1-22	Exécution de branchement d'eau de diamètre 40 mm (PE), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur, en tranchée ouverte	Forfait	787,10	20,00%
1-23	Exécution de branchement d'eau de diamètre 50 mm (PE), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur, en tranchée ouverte	Forfait	861,70	20,00%
1-24	Exécution de branchement d'eau de diamètre 63 mm (PE), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur, en tranchée ouverte	Forfait	1238,20	20,00%
1-25	Exécution de branchement d'eau de diamètre 60 mm (Fonte), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur, en tranchée ouverte	Forfait	1882,20	20,00%
1-26	Exécution de branchement d'eau de diamètre 80 mm (Fonte), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur, en tranchée ouverte	Forfait	2059,50	20,00%
1-27	Exécution de branchement d'eau de diamètre 100 mm (Fonte), prix forfaitaire jusqu'à 6 m de longueur, en tranchée ouverte	Forfait	2291,80	20,00%
	Plus value sur prix 1-20 à 1-26 pour longueur de branchement supérieure à 6 m, en tranchée ouverte, sans remblaiements ni reconstitution de voirie			
1-30	Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-20 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre ext. 25 mm, en tranchée ouverte	le mètre linéaire	14,60	20,00%
1-31	Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-21 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre ext. 32 mm, en tranchée ouverte	le mètre linéaire	15,10	20,00%
1-32	Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-22 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre ext. 40 mm, en tranchée ouverte	le mètre linéaire	18,00	20,00%
1-33	Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-23 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre ext. 50 mm, en tranchée ouverte	le mètre linéaire	19,30	20,00%
1-34	Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-24 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre ext. 63 mm, en tranchée ouverte	le mètre linéaire	55,70	20,00%
1-35	Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-24 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre int. 60 mm, en tranchée ouverte	le mètre linéaire	69,20	20,00%
1-36	Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-25 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre int. 80 mm, en tranchée ouverte	le mètre linéaire	86,90	20,00%

1-37	Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-26 pour longueur de branchement supérieure à 6 m / diamètre int. 100 mm, en tranchée ouverte	le mètre linéaire	103,40	20,00%
------	--	-------------------	---------------	--------

La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé

		Unité	TARIFS EN VIGUEUR	TVA
			AU 1/01/2024	
2 - COMPTEURS et DROIT DE PRISE				
	Un droit de prise est dû pour la pose du compteur sans radio avec son filtre si besoin et la mise en service du branchement. Il correspond au type de compteur mis en place, celui-ci restant la propriété du Service des Eaux du Vivier.			
Compteurs simples				
2-5	Droit de prise pour compteur de diamètre 15 mm	l'unité	72,60	20,00%
2-6	Droit de prise pour compteur de diamètre 20 mm	l'unité	79,80	20,00%
2-8	Droit de prise pour compteur de diamètre 30 mm	l'unité	176,30	20,00%
2-9	Droit de prise pour compteur de diamètre 40 mm	l'unité	223,00	20,00%
2-10	Droit de prise pour compteur de diamètre 50 mm	l'unité	674,10	20,00%
2-11	Droit de prise pour compteur de diamètre 60 mm	l'unité	705,20	20,00%
2-12	Droit de prise pour compteur de diamètre 80 mm	l'unité	777,80	20,00%
2-13	Droit de prise pour compteur de diamètre 100 mm	l'unité	881,50	20,00%
2-14	Droit de prise pour compteur de diamètre 150 mm	l'unité	1451,80	20,00%
Compteurs divers				
	Compteur de chantier : D'une manière générale, le compteur de chantier est installé sur le branchement définitif de l'opération. Des frais de gestion seront facturés. Dans ce cas un droit de prise, un robinet et un clapet anti-pollution correspondants au diamètre du compteur de chantier seront facturés au demandeur.			
2-18	Compteur de chantier	l'unité	voir articles correspondants : 2-5 et suivants 3-30 et suivants	20,00%
Pose d'émetteurs radio sur compteur SEV				
2-20	Forfait de fourniture et de pose d'un émetteur radio filaire ou compacte (choix SEV selon contraintes techniques) - DN 15 à 40	l'unité	51,90	20,00%
2-21	Forfait de fourniture et de pose d'un émetteur radio filaire ou compacte (choix SEV selon contraintes techniques) - DN 50 et plus	l'unité	93,30	20,00%
2-22	Plus value pour un capteur impulsif SEV - tous DN	l'unité	51,90	20,00%
2-23	Plus value pour un capteur impulsif SEV avec doubleur d'impulsion, à la demande exprès de l'abonné - tous DN	l'unité	114,10	20,00%
Vérification de compteurs au banc d'essai :				
	Cette vérification est engagée après demande écrite de l'abonné. Sommes dues par le demandeur si l'appareil répond aux normes métrologiques des compteurs en service. Forfaits comprenant l'intervention de dépose/repose, les frais de port et le contrôle du compteur par passage au banc d'essai d'un vérificateur agréé et indépendant.			
2-31	Vérification de compteurs au banc d'essai pour compteur de 15 à 20 mm	Forfait	151,40	20,00%
2-32	Vérification de compteurs au banc d'essai pour compteur de 25 à 40 mm	Forfait	228,10	20,00%
2-33	Vérification de compteurs au banc d'essai pour compteur de 50 à 80 mm	Forfait	409,10	20,00%
2-34	Vérification de compteurs au banc d'essai pour compteur de 100 à 150 mm	Forfait	572,40	20,00%
Facturation compteurs défectueux (endommagés, gelés ou cassés) : le forfait d'intervention, comprenant le remplacement du compteur, sera de :				
2-41	Facturation compteurs endommagés, gelés ou cassés : Compteurs de diamètre 15 à 40 mm	l'unité	égal au droit de prise du diamètre correspondant (art 2-5 à 2-9)	20,00%
2-42	Facturation compteurs endommagés, gelés ou cassés : Compteurs de diamètre supérieur à 40 mm	l'unité	voir article 2-10 à 2-19	20,00%

La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé

		Unité	TARIFS EN VIGUEUR	TVA
			AU 1/01/2024	
3 - TRAVAUX DIVERS SUR BRANCHEMENTS NEUFS ET EXISTANTS				
Percement de mur :				
3-1	Percement de mur jusqu'à 0,4 m d'épaisseur et mise en place d'un fourreau pour le passage du branchement	l'unité	83,50	20,00%
3-2	Percement de mur d'épaisseur supérieure ou égale à 0,4 m et mise en place d'un fourreau pour le passage du branchement	l'unité	131,20	20,00%
Fourniture et pose en tranchée, de fourreau pour tuyau de branchement, compris sablage :				
3-3	Fourniture et pose en tranchée, de fourreau pour tuyau de branchement, compris sablage, diamètre 63mm	le mètre linéaire	9,30	20,00%
3-4	Fourniture et pose en tranchée, de fourreau pour tuyau de branchement, compris sablage, diamètre 90mm	le mètre linéaire	10,10	20,00%
3-5	Fourniture et pose en tranchée, de fourreau pour tuyau de branchement, compris sablage, diamètre 110mm	le mètre linéaire	12,50	20,00%
Fourniture et pose de bouches à clé :				
3-6	Fourniture et pose de cheminée de manœuvre type SEV pour bouche à clé	l'unité	52,50	20,00%
3-7	Fourniture et pose de regard en fonte type SEV pour bouche à clé	l'unité	56,40	20,00%
3-8	Fourniture et pose de bouche à clé complète (regard et cheminée) type SEV	l'unité	108,90	20,00%
Fourniture et pose de robinet de prise pour branchements :				
3-11	Fourniture et pose de robinet de prise pour branchements de diamètre 15 ou 20 mm	l'unité	107,30	20,00%
3-12	Fourniture et pose de robinet de prise pour branchements de diamètre 30 ou 40 mm	l'unité	190,80	20,00%
Fourniture et pose de collier de prise en charge :				
3-13	Fourniture et pose de collier de prise sur canalisation de diamètre 60 à 125 mm inclus	l'unité	37,10	20,00%
3-14	Fourniture et pose de collier de prise sur canalisation de diamètre 150 à 200 mm inclus	l'unité	44,40	20,00%
3-15	Fourniture et pose de collier de prise sur canalisation de diamètre supérieur à 200 mm	l'unité	70,80	20,00%
Plus-value au mètre linéaire sur prix 1-1 à 1-16 pour travaux de branchement sous voirie avec structure lourde, environnement difficile ou urbain				
3-16	Plus-value aux prix 1-1 à 1-16 sur travaux de branchement pour finition lourde - partie fondation en grave bitume ou grave ciment	le mètre cube	290,40	20,00%
3-17	Plus-value aux prix 1-1 à 1-16 sur travaux de branchement pour finition lourde - enrobé 120 kg/m ²	le mètre carré	29,00	20,00%
3-18	Plus-value aux prix 1-1 à 1-16 sur travaux de branchement pour finition lourde - béton désactivé	le mètre carré	176,30	20,00%
3-19	Plus-value aux prix 1-1 à 1-16 sur travaux de branchement pour finition lourde - béton décor	le mètre carré	155,60	20,00%
3-20	Plus-value aux prix 1-1 à 1-16 sur travaux de branchement pour finition lourde - Pavés	le mètre carré	114,10	20,00%
3-21	Plus-value aux prix 1-1 à 1-16 sur travaux de branchement pour finition en gravillons décors	le mètre carré	114,10	20,00%
Fourniture et pose en tranchée ouverte dans le domaine privé, avant le compteur de branchement (limite du réseau public) de tuyaux de branchement				
3-23	Fourniture et pose en tranchée ouverte dans le domaine privé, de tuyaux de branchement avant compteur - diamètre 15 ou 20 mm	le mètre linéaire	23,10	20,00%
3-24	Fourniture et pose en tranchée ouverte dans le domaine privé, de tuyaux de branchement avant compteur - diamètre 30 ou 40 mm	le mètre linéaire	27,70	20,00%
3-25	Fourniture et pose en tranchée ouverte dans le domaine privé, de tuyaux de branchement avant compteur - diamètre supérieur à 40 mm	Forfait	sur mémoire travaux	20,00%
Réalisation de tranchée de branchement dans le domaine privé (c'est à dire au delà de 1m du domaine public), jusqu'au point de livraison (limite du réseau public) :				
3-27	Tranchée de branchement en domaine privé, avec accord écrit du propriétaire, compris remblaiement et remise en état à l'identique du terrain (hors finition lourde)	le mètre linéaire	125,50	20,00%
3-28	Plus-value pour finition lourde de tranchée de branchement en domaine privé	le mètre carré	89,20	20,00%

La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé

		Unité	TARIFS EN VIGUEUR	TVA
			AU 1/01/2024	
3 - TRAVAUX DIVERS SUR BRANCHEMENTS NEUFS ET EXISTANTS - suite				
Fourniture et pose de robinet ou vanne d'arrêt avant compteur :				
3-30	Fourniture et pose de robinet ou vanne d'arrêt avant compteur, robinet diamètre 15 mm	l'unité	22,20	20,00%
3-31	Fourniture et pose de robinet ou vanne d'arrêt avant compteur, robinet diamètre 20 mm	l'unité	34,00	20,00%
3-32	Fourniture et pose de robinet ou vanne d'arrêt avant compteur, robinet diamètre 30 mm	l'unité	85,60	20,00%
3-33	Fourniture et pose de robinet ou vanne d'arrêt avant compteur, robinet diamètre 40 mm	l'unité	117,40	20,00%
3-34	Fourniture et pose de robinet ou vanne d'arrêt avant compteur, Vanne diamètre 40 mm	l'unité	article 6-93	20,00%
3-35	Fourniture et pose de robinet ou vanne d'arrêt avant compteur, Vanne diamètre 60 mm	l'unité	article 6-94	20,00%
3-36	Fourniture et pose de robinet ou vanne d'arrêt avant compteur, Vanne diamètre 80 mm	l'unité	article 6-95	20,00%
3-37	Fourniture et pose de robinet d'arrêt ou vanne avant compteur, vannes de diamètres supérieurs à 80mm		voir chapitre 6	20,00%
3-38	Fourniture et pose de robinet d'arrêt ou vanne avant compteur, robinet à serrure diamètre 15 mm	l'unité	57,70	20,00%
3-39	Fourniture et pose de robinet d'arrêt ou vanne avant compteur, robinet à serrure diamètre 20 mm	l'unité	65,30	20,00%
Fourniture et pose avant le compteur de filtre à tamis :				
3-50	Fourniture et pose de filtre à tamis avant compteur diamètre 50 mm	l'unité	146,70	20,00%
3-51	Fourniture et pose de filtre à tamis avant compteur diamètre 60 mm	l'unité	162,30	20,00%
3-52	Fourniture et pose de filtre à tamis avant compteur diamètre 80 mm	l'unité	177,80	20,00%
3-53	Fourniture et pose de filtre à tamis avant compteur diamètre 100 mm	l'unité	209,00	20,00%
3-54	Fourniture et pose de filtre à tamis avant compteur diamètre 150 mm	l'unité	349,00	20,00%
3-55	Fourniture et pose de filtre à tamis avant compteur diamètres supérieurs à 150 mm	Forfait	sur mémoire de travaux	20,00%

La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé

		Unité	TARIFS EN VIGUEUR	
			AU 1/01/2024	TVA
			EUROS H.T.	
3 - TRAVAUX DIVERS SUR BRANCHEMENTS NEUFS ET EXISTANTS - suite				
Fourniture et pose après le compteur de clapet de non-retour anti-pollution à double purge :				
3-60	Fourniture et pose après compteur de clapet de non-retour anti-pollution à double purge, diamètre 15 mm	l'unité	13,30	20,00%
3-61	Fourniture et pose après compteur de clapet de non-retour anti-pollution à double purge, diamètre 20 mm	l'unité	21,50	20,00%
3-62	Fourniture et pose après compteur de clapet de non-retour anti-pollution à double purge, diamètre 30 mm	l'unité	58,60	20,00%
3-63	Fourniture et pose après compteur de clapet de non-retour anti-pollution à double purge, diamètre 40 mm	l'unité	67,30	20,00%
3-64	Fourniture et pose après compteur de clapet de non-retour anti-pollution à double purge, diamètres supérieurs à 40mm	Forfait	sur mémoire de travaux	20,00%
Fourniture et pose d'ouvrage de visite pour compteurs d'eau :				
3-70	Fourniture et pose d'ouvrage de visite pour compteurs d'eau - regard standard enterré avec trappe "piéton" pour compteur de 15 ou 20 mm	l'unité	111,50	20,00%
3-71	Fourniture et pose d'ouvrage de visite pour compteurs d'eau - regard standard enterré avec trappe cl 125 pour compteur de 15 ou 20 mm	l'unité	212,10	20,00%
3-72	Fourniture et pose d'ouvrage de visite pour compteurs d'eau - regard enterré avec trappe cl 125 pour compteurs d'eau de 30 ou 40 mm	l'unité	431,20	20,00%
3-73	Fourniture et pose d'ouvrage de visite pour compteurs d'eau - borne enterrée compacte circulaire avec équipement hydraulique pour compteur 15 ou 20 mm	l'unité	570,40	20,00%
3-74	Fourniture et pose d'ouvrage de visite pour compteurs d'eau - regard enterré compact rectangulaire avec équipement hydraulique pour compteur 15 ou 20 mm	l'unité	570,40	20,00%
3-75	Fourniture et pose Coffret de façade préisolé type « EAU », avec équipement hydraulique pour compteur de 15 ou 20 mm, intégré dans les murs des propriétés	l'unité	708,30	20,00%
3-76	Pose de regard composite de grandes dimensions (1300*850 ou 2000*850) dont la fourniture est payée par les articles correspondants (5-20 à 5-25)	l'unité	1 555,30	20,00%
Travaux de mise en conformité des ouvrages de visite en place pour compteurs d'eau :				
Réglage du coffre enterré au niveau du terrain fini comprenant terrassements et remblaiement				
3-80	Réglage du coffre enterré au niveau du terrain fini comprenant terrassements et remblaiement - regard pour compteur diamètre 15 et 20 mm	l'unité	75,70	20,00%
3-81	Réglage du coffre enterré au niveau du terrain fini comprenant terrassements et remblaiement - regard pour compteur diamètre 30 et 40 mm	l'unité	151,40	20,00%
3-82	Réglage du coffre enterré au niveau du terrain fini comprenant terrassements et remblaiement - regard grande taille type 1300x850 ou 2000*850	l'unité	536,10	20,00%
Mise en conformité de regards ayant des dimensions intérieures trop petites :				
3-85	Etablissement d'un nouveau regard selon le diamètre du compteur	l'unité	articles 3-70 à 3-76	20,00%
Déplacement latéral de compteur pour convenance personnelle non compris les travaux en domaine privé de terrassement, remblaiement, mise en place d'un nouveau regard de visite compteur et raccordement.				
Déplacement latéral n'excédant pas à un mètre de part et d'autre du compteur en place :				
3-90	Déplacement de compteur pour convenance personnelle pour compteur diamètre 15 à 40 mm - déplacement latéral inférieur à 1 mètre	l'unité	219,20	20,00%
3-91	Déplacement de compteur pour convenance personnelle pour compteur diamètre supérieur à 40 mm - déplacement latéral inférieur à 1 mètre	Forfait	sur mémoire de travaux	20,00%
Déplacement latéral supérieur à un mètre de part et d'autre du compteur en place :				
3-92	Déplacement de compteur pour convenance personnelle pour branchement de 15 à 80 mm - déplacement latéral supérieur à 1 mètre : équivalent à un nouveau branchement dans le même diamètre	l'unité	prix du chapitre 1	20,00%
3-93	Déplacement de compteur pour convenance personnelle pour branchement supérieur à 80 mm - déplacement latéral supérieur à 1 mètre	Forfait	sur mémoire de travaux	20,00%
Déplacement du coffre en limite de domaine public en restant au droit de la conduite de branchement existante : compris démontage de l'ancien coffre, fourniture d'un neuf, raccordement et manchonnage de l'ancien compteur, en cas de non accessibilité				
3-95	Déplacement du coffre en limite de domaine public, en cas de non accessibilité du compteur existant, en restant au droit de la conduite de branchement existante - pour branchement de 15 et 20 mm	l'unité	205,60	20,00%
3-96	Déplacement du coffre en limite de domaine public, en cas de non accessibilité du compteur existant, en restant au droit de la conduite de branchement existante - pour branchement supérieur à 20 mm	Forfait	sur mémoire de travaux	20,00%

La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé

		Unité	TARIFS EN VIGUEUR	TVA
			AU 1/01/2024	
3 - TRAVAUX DIVERS SUR BRANCHEMENTS NEUFS ET EXISTANTS - suite				
	Suppression de branchement sur le réseau public comprenant terrassement au droit du robinet ou vanne de prise, la construction d'un plein joint sur conduite, le démontage et enlèvement du compteur, la réfection de la voirie, sur demande écrite :			
3-100	Suppression de branchement sur le réseau public - pour branchement diamètre de 15 à 40 mm	l'unité	gratuit	20,00%
3-101	Suppression de branchement sur le réseau public - pour branchement diamètre supérieur à 40 mm - obturation par plaque pleine	l'unité	gratuit	20,00%
	Fourniture et pose en regard de visite de rail support pour compteur			20,00%
3-102	Fourniture et pose en regard de visite de rail support pour compteur diamètre 15 ou 20 mm	l'unité	30,90	20,00%
	Fourniture et pose de manchons de réparation sur tuyaux de diamètre extérieur :			
3-103	Fourniture et pose de manchons de réparation sur tuyaux de diamètre extérieur : diamètre 25 ou 32 mm	l'unité	26,90	20,00%
3-104	Fourniture et pose de manchons de réparation sur tuyaux de diamètre extérieur : diamètre 40 ou 50 mm	l'unité	63,20	20,00%
3-105	Fourniture et pose de manchons de réparation sur tuyaux de diamètre extérieur : diamètre 60 ou 80 mm	l'unité	77,80	20,00%
3-106	Fourniture et pose de manchons de réparation sur tuyaux de diamètre extérieur : diamètre 90 ou 110 mm	l'unité	97,50	20,00%
3-107	Fourniture et pose de manchons de réparation sur tuyaux de diamètre extérieur : diamètre 125 ou 140 mm	l'unité	107,30	20,00%
	Frais généraux de voirie			
3-140	Location de feux tricolores pour alternat sur voirie	l'unité / jour	65,60	20,00%
3-141	Mise en place d'une déviation de voirie sur voie communale	Forfait	50,00	20,00%
3-142	Mise en place d'une déviation de voirie sur voie départementale	Forfait	575,00	20,00%
3-143	Mise en place d'une déviation lourde (type 2x2 voies) de voirie sur voie départementale	Forfait	3 000,00	20,00%

La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé

		Unité	TARIFS EN VIGUEUR AU 1/01/2024 EUROS H.T.	TVA
4 - PRESTATIONS DIVERSES				
Fermeture ou ouverture de branchement sur la rue :				
4-1	Surtaxe pour demandes d'ouverture de contrats de branchement d'eau potable pour demande par l'abonné d'ouverture temporaire de contrats de branchement d'eau potable hors période ouvrée	Forfait	36,30	20,00%
4-2	Frais d'accès au service (comprenant Ouverture, fermeture sur rue, Relevé d'index et signature de contrats)	Forfait	46,70	10,00%
4-3	Forfait pour déplacement de technicien	Forfait	41,50	10,00%
4-4	Fermeture ou ouverture sur rue pour cause de fuite intérieure	Forfait	gratuit	20,00%
4-5	Fermeture ou ouverture sur rue pour convenance personnelle, en période ouvrée	l'unité	36,30	20,00%
4-6	Relevé de compteurs et facturation pour changement de propriétaire d'immeubles	l'unité	gratuit	20,00%
4-7	Relevé intermédiaire de compteurs pour convenance personnelle (changement de locataire, etc...)	l'unité	gratuit - sur accord du SEV	20,00%
4-8	Emission de factures intermédiaires ou duplicata de facture	l'unité	1,00	20,00%
4-9	Redevance annuelle pour poste armé ou poteau d'incendie non raccordé par compteur	l'unité	51,90	20,00%
Intervention en cas de rupture de réseau imputable à un tiers :				
4-12	Intervention en cas de rupture de réseau imputable à un tiers - frais fixes, forfait intégrant les frais généraux de gestion de l'intervention	Forfait	155,60	20,00%
4-13	Intervention en cas de rupture de réseau imputable à un tiers - frais fixes, forfait intégrant les frais généraux de gestion de l'intervention sur réseau majeur ou d'adduction	Forfait	881,50	20,00%
4-14	Intervention en cas de rupture de réseau imputable à un tiers - travaux de réparation et perte en eau : par application des prix de bordereau de travaux du SEV	Forfait	sur mémoire travaux	20,00%
Frais de main d'oeuvre :				
4-15	Frais de main d'oeuvre de travaux ou d'intervention technique, l'heure pour un agent du SEV	l'heure	31,50	20,00%
4-16	Cout horaire Agent Expert ou de maîtrise d'oeuvre, l'heure pour un agent du SEV	l'heure	40,00	20,00%
4-17	Cout horaire, l'heure de nuit, dimanche ou jour férié, pour un agent du SEV	l'heure	heure de jour multipliée par 2	20,00%
Frais pour intervention non autorisée sur Réseau public				
4-18	Forfait pour un essai incendie non déclaré au SEV	Forfait	414,80	20,00%
4-19	Forfait de manoeuvre non autorisée par un tiers d'un branchement ou d'un organe du réseau public	Forfait	1 296,30	20,00%
Pesée de poteaux incendie pour établissement d'un procès verbal de conformité seulement sur accord du SEV, dans la limite d'un seul équipement mesuré à la fois :				
4-20	Pesée de poteau incendie (pression statique, pression à 60 m3/h, débit à 1 bar, rédaction du procès verbal)	l'unité	67,40	20,00%
Frais d'huissier				
4-30	Forfait pour remboursement de frais dans le cadre d'un constat contradictoire établi par huissier de justice - constat simple	l'unité	217,80	20,00%
4-31	Forfait pour remboursement de frais dans le cadre d'un constat contradictoire établi par huissier de justice - constat avec suivi	l'unité	311,10	20,00%
Frais généraux				
4-51	Frais forfaitaires d'études et de dossier pour prestation ponctuelle <i>exemple : pré-étude pour un CU ou un permis, métré de travaux en cas de temps passé important (plus de 2h), il sera compté en supplément sur la base des articles 4-15/4-16</i>	Forfait	46,70 (+ temps passé si important)	20,00%
4-52	Frais forfaitaires de déplacement et d'installation de chantier pour travaux ponctuels sur réseau <i>exemple : assistance pour une fuite ponctuelle, travaux de branchements simples et standards en cas de temps passé important (plus de 2h), il sera compté en supplément sur la base des articles 4-15/4-16</i>	Forfait	165,90 (+ temps passé si important)	20,00%
4-53	Frais forfaitaires de déplacement pour accompagnement de sécurité sur les ouvrages du service d'eau <i>Pour des frais liés à un accompagnement dans le cadre d'accès d'un tiers à un ouvrage sécurisé du service d'eau, En cas de temps passé important (plus de 1h), il sera compté en supplément sur la base des articles 4-15/4-16.</i>	Forfait	62,20 (+ temps passé si important)	20,00%

La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé

		Unité	TARIFS EN VIGUEUR	TVA
			AU 1/01/2024	
4 - PRESTATIONS DIVERSES (suite)				
Frais généraux (suite)				
4-55	Frais forfaitaires d'études et de dossier pour travaux importants ou spécifiques <i>exemple : Travaux d'extension de réseau ou maillage (en lotissement ou pas, avec ou sans branchement), travaux de modifications d'installation ou d'équipements en cas de temps passé important (plus de 2h), il sera compté en supplément sur la base des articles 4-15/4-16 si des études ou vérifications sont nécessaires, leurs couts seront ajoutés sur mémoire</i>	Forfait	269,60 (+ temps passé si important et cout etudes)	20,00%
4-56	Frais forfaitaires de déplacement et d'installation de chantier pour travaux de maillages simples ou de brcht en environnement lourd <i>exemple : Travaux de branchement en milieu urbain avec aménagements lourds, raccordement simple d'antenne</i>	Forfait	414,80	20,00%
4-57	Frais forfaitaires de déplacement et d'installation de chantier pour travaux de canalisations <i>exemple : Travaux d'extension de réseau ou maillage (en lotissement ou pas, avec ou sans branchement), travaux de modifications de réseau en milieu urbain avec aménagements lourds, travaux de modifications d'installation ou d'équipements, assistance sur un réseau fuyard</i>	Forfait	1 140,70	20,00%
4-58	Plus-value pour Frais d'investigations complémentaires et de travaux en environnement difficile ou urbain <i>exemple : Travaux d'extension de réseau ou maillage (en lotissement ou pas, avec ou sans branchement), travaux de modifications de réseau en milieu urbain avec aménagements lourds, travaux de modifications d'installation ou d'équipements, assistance sur un réseau fuyard</i>	Forfait	466,70	
4-59	Frais forfaitaires de déplacement pour accompagnement de sécurité sur les ouvrages du service d'eau lors de travaux de modification d'installations <i>en cas de temps passé important (plus de 2h), il sera compté en supplément sur la base des articles 4-15/4-16 si des études ou vérifications sont nécessaires, leurs couts seront ajoutés sur mémoire</i>	Forfait	207,40 (+ temps passé si important et cout etudes)	20,00%
Info - pour 4-55 à 4-59 <i>pour les dossiers complexes, les demandes de travaux exigeant des techniques lourdes, des études et moyens spécifiques, il sera compté des frais forfaitaires définis au chapitre 6, le temps passé sur la gestion du dossier (temps passé pour l'ensemble des personnes - art. 4-15/4-16), les dépenses de matériels, de gestion et d'études nécessaires au dossier</i>			(voir chapitre 6)	
Frais de géolocalisation pour repérage terrain des installations				
4-61	Frais forfaitaires de géolocalisation, compris prise de 30 mesures et post-traitement	Forfait	207,40	20,00%
4-62	Géolocalisation d'un branchement ou d'un équipement supplémentaire	l'unité	3,10	20,00%
Contrôles des puits et forages, ainsi que des installations privatives de distribution d'eau potable				
4-81	Simple contrôle des ouvrages de prélèvements (puits ou forage) effectué suite à une déclaration, prix forfaitaire	l'unité	gratuit	20,00%
4-82	Contrôle des équipements privatifs permettant le traitement, le stockage, la signalisation et la distribution d'une ressource en eau alternative effectué suite à une déclaration compris édition de rapport, prix forfaitaire	l'unité	51,90	20,00%
4-83	Contrôle des ouvrages et/ou équipements privatifs permettant le traitement, le stockage, la signalisation et la distribution d'une ressource en eau alternative effectué suite à une présomption de prélèvement vérifiée sur le terrain compris édition de rapport, prix forfaitaire	l'unité	103,70	20,00%
4-84	Surcoût pour contre visite de vérification de mise en œuvre des préconisations du rapport de visite initial	l'unité	31,10	20,00%
4-85	Coût pour refus d'accès à la propriété privée pour réalisation d'un contrôle, prix forfaitaire	Forfait	51,90	20,00%
4-86	Frais pour lancement d'une procédure en justice	Forfait	sur mémoire d'honoraires	20,00%

La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé

		Unité	TARIFS EN VIGUEUR	TVA
			AU 1/01/2024	
5 - PRESTATIONS DIVERSES DE FOURNITURES SEULES (POSE A LA CHARGE DU DEMANDEUR)				
5-11	Fourniture d'un regard standard enterré avec trappe "piéton" - A15 - prof. 450mm - pour compteur de 15/ 20 mm	l'unité	60,10	20,00%
5-12	Fourniture d'un regard standard enterré avec trappe "piéton" - A15 - prof. 600mm - pour compteur de 15/ 20 mm	l'unité	78,80	20,00%
5-13	Fourniture d'un regard enterré avec trappe fonte classe B125 - prof. 450mm - pour compteur de 15/20 mm	l'unité	160,70	20,00%
5-14	Fourniture d'un regard enterré avec trappe fonte classe B125 - prof. 600mm - pour compteur de 15/20 mm	l'unité	179,40	20,00%
5-16	Fourniture d'un regard enterré avec trappe "piéton" - A15 - prof. 450mm - pour compteur de 30/40 mm	l'unité	207,40	20,00%
5-17	Fourniture d'un regard enterré avec trappe fonte classe B125 pour compteur de 30/40 mm	l'unité	414,80	20,00%
5-18	Fourniture de coffret de visite de façade, encastrable, avec équipement hydraulique pour compteur de 15 ou 20 mm	l'unité	354,70	20,00%
5-20	Fourniture d'un Regard composite de dimensions 1300*850mm - prof. 75cm (5 éléments) avec son tampon fonte C250	l'unité	1 538,90	20,00%
5-21	Fourniture de réhausse de coffre supplémentaire de 15cm pour regarde composite de dimension 1300*850 mm	l'unité	107,80	20,00%
5-22	Plus-value à l'article 5-20 pour la fourniture d'un tampon D400 au lieu de C250 pour regard de dimension 1300*850 mm	l'unité	207,40	20,00%
5-23	Fourniture d'un Regard composite de dimensions 2000*850mm - prof. 75cm (5 éléments) avec son tampon fonte C250	l'unité	2 755,30	20,00%
5-24	Fourniture de réhausse de coffre supplémentaire de 15cm pour regarde composite de dimension 2000*850 mm	l'unité	197,00	20,00%
5-25	Plus-value à l'article 5-23 pour la fourniture d'un tampon articulé D400 au lieu de C250 pour regard de dimension 2000*850 mm	l'unité	2 696,20	20,00%
5-31	Fourniture d'un clapet de non-retour anti-pollution à double purge - pour branchement de 15 mm	l'unité	7,80	20,00%
5-32	Fourniture d'un clapet de non-retour anti-pollution à double purge - pour branchement de 20 mm	l'unité	16,00	20,00%
5-33	Fourniture d'un clapet de non-retour anti-pollution à double purge - pour branchement de 30 mm	l'unité	50,40	20,00%
5-34	Fourniture d'un clapet de non-retour anti-pollution à double purge - pour branchement de 40 mm	l'unité	59,10	20,00%
5-35	Fourniture d'un clapet de non-retour contrôlable type NOREPOL EA ou équivalent - pour branchement de 50/65 mm	l'unité	358,70	20,00%
5-36	Fourniture d'un clapet de non-retour contrôlable type NOREPOL EA ou équivalent - pour branchement de 80 mm	l'unité	474,40	20,00%
5-37	Fourniture d'un clapet de non-retour contrôlable type NOREPOL EA ou équivalent - pour branchement de 100 mm	l'unité	590,20	20,00%
5-40	Fourniture d'un robinet d'arrêt - pour branchement de 15 mm (PE25)	l'unité	16,70	20,00%
5-41	Fourniture d'un robinet d'arrêt - pour branchement de 20 mm (PE32)	l'unité	28,50	20,00%
5-42	Fourniture d'un robinet d'arrêt - pour branchement de 30 mm (PE40)	l'unité	77,40	20,00%
5-43	Fourniture d'un robinet d'arrêt - pour branchement de 40 mm (PE50)	l'unité	109,20	20,00%
5-49	Fourniture d'une tête de rechange de robinet d'arrêt - pour tout robinet	l'unité	5,10	20,00%
5-51	Fourniture d'un raccord mâle ou femelle, pour branchement 15 ou 20 mm	l'unité	7,90	20,00%
5-52	Fourniture d'un raccord mâle ou femelle, pour branchement 30 ou 40 mm	l'unité	20,60	20,00%
5-53	Fourniture d'un manchon de réparation, pour branchement 15 ou 20 mm	l'unité	12,50	20,00%
5-61	Fourniture d'un détendeur de pression pour branchement de diamètre 15mm	l'unité	51,90	20,00%
5-71	Fourniture d'un robinet d'arrêt verrouillable type SEV - pour branchement de 15 mm	l'unité	44,30	20,00%
5-72	Fourniture d'un robinet d'arrêt verrouillable type SEV - pour branchement de 20 mm	l'unité	52,00	20,00%
5-81	Fourniture de pierres de regards pour cheminée de manœuvre type SEV pour bac, prix forfaitaire (ensemble de 6 à 8 pierres)	l'unité	44,30	20,00%
5-82	Fourniture de regard de boucle à clé en fonte type SEV	l'unité	35,80	20,00%
5-91	Fourniture d'un poteau incendie sans coffre incongelable à prise à apparente DN100 mm	l'unité	751,80	20,00%
5-92	Plus-value aux articles 5-91 et 6-100 pour la fourniture spécifique d'un modèle de PI de couleur bleue (dédié à l'aspiration)	l'unité	300,00	20,00%
5-94	Fourniture d'un bouchon universel sans capot 65mm/100mm pour poteau incendie	l'unité	40,00	20,00%
5-95	Fourniture d'un bouchon 65mm/100mm d'origine de la marque du poteau incendie	l'unité	96,10	20,00%
5-96	Fourniture d'un volant pour poteau incendie	l'unité	40,00	20,00%
5-97	Fourniture d'un coffre pour poteau incendie	l'unité	582,90	20,00%
5-98	Fourniture d'un demi-coffre pour poteau incendie (porte droite ou gauche, avec ou sans serrure)	l'unité	297,80	20,00%
5-99	Fourniture d'un socle pour poteau incendie	l'unité	381,30	20,00%

La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé

		Unité	TARIFS EN VIGUEUR	TVA
			AU 1/01/2024	
			EUROS H.T.	
6 - BRANCHEMENTS SUPERIEURS A 100mm ET TRAVAUX SUR RESEAU				
<p>Nota : Pour les canalisations d'un diamètre nominal inférieur à 100mm, dans la mesure où les prix des chapitres 1 à 5 ne conviennent pas, il sera utilisé ceux du chapitre 6. Pour la pose de canalisations d'un diamètre nominal supérieur à celles posées couramment soit 200 mm, les prix de ces prestations sont estimés sur mémoire de travaux spécifiques, établi à titre provisoire sur la base des prix du marché à bons de commande du SEV pour les travaux d'extension et de renouvellement des réseaux. Ce mémoire actera un prix maximum pour l'année tarifaire en cours. Les prestations seront payées à la mise en service de l'ouvrage par application des prix du bordereau du marché public de la collectivité ayant permis la réalisation de l'ouvrage, au mois d'exécution des travaux, associés aux quantités réellement exécutées. Les désignations des articles du mémoire de travaux sont conservées mais les prix pourront être modifiés par le SEV pour la facturation si le coût final proposé par le marché public de réalisation des travaux s'avère significativement différent du devis.</p>				
Préparation et installation de chantier				
6-1	Forfait pour chantier incendie ou maillage simple	Forfait	414,80	20,00%
6-2	Forfait pour chantier de canalisations d'eau	Forfait	1 140,70	20,00%
6-3	Forfait en plus-value pour l'installation d'une clôture grillagée	Forfait	291,20	20,00%
				20,00%
6-5	Dépose de panneau de signalisation	l'unité	167,50	20,00%
6-6	Pose après travaux de panneau de signalisation	l'unité	266,60	20,00%
6-7	Forfait pour réalisation du marquage et / ou piquetage sur l'ensemble du chantier	le mètre linéaire	5,10	20,00%
6-8	Investigations complémentaires de l'ensemble des réseaux souterrains sensibles et courants	le mètre linéaire	6,10	20,00%
6-10	Forfait pour la réalisation d'essais de compactage	l'unité	347,30	20,00%
Démontage de voirie				
6-15	Coupe de revêtement sur chaussée réalisé au marteau piqueur ou à la scie mécanique jusqu'à 10cm de profondeur	le mètre linéaire	4,80	20,00%
6-16	Plus-value au prix 6-15 pour coupe supplémentaire de 10 cm	le décimètre par mètre linéaire	4,80	20,00%
6-17	Décroûtage mécanique de revêtement bitumineux épais	le mètre carré	8,70	20,00%
6-18	Démontage mécanique de pavés ciment sans récupération	le mètre carré	11,40	20,00%
6-19	Démontage mécanique de pavés ciment avec récupération	le mètre carré	12,70	20,00%
6-20	Démontage mécanique de fondation en grave ciment ou grave bitume	le mètre carré	13,80	20,00%
6-21	Démontage mécanique de dallage ciment ou béton désactivé	le mètre carré	13,30	20,00%
6-22	Démontage mécanique de bordures et caniveaux en ciment - sans récupération	le mètre linéaire	7,50	20,00%
6-23	Démontage mécanique de bordures et caniveaux en ciment - avec récupération	le mètre linéaire	9,90	20,00%

La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé

		Unité	TARIFS EN VIGUEUR	TVA
			AU 1/01/2024	
			EUROS H.T.	
6 - BRANCHEMENTS SUPERIEURS A 100mm ET TRAVAUX SUR RESEAU				
Terrassements et blindages				
6-25	Tranchée exécutée en zone rurale ou en terrain naturel, pour canalisation jusqu'au diamètre 160 mm, compris remblaiements et réfections	le mètre linéaire	40,90	20,00%
6-26	Tranchée exécutée en zone rurale ou en terrain naturel, pour canalisation de diamètre 175 à 300 mm, compris remblaiements et réfections	le mètre linéaire	45,60	20,00%
6-27	Tranchée exécutée sous chaussée ou trottoir en zone urbaine pour canalisation jusqu'au diamètre 160 mm, compris remblaiements et réfections	le mètre linéaire	89,30	20,00%
6-28	Tranchée exécutée sous chaussée ou trottoir en zone urbaine pour canalisation de diamètre 175 à 300 mm, compris remblaiements et réfections	le mètre linéaire	108,00	20,00%
6-29	Plus-value pour sur profondeur de tranchée (par décimètre supplémentaire) pour canalisation jusqu'au diamètre 160 mm	le décimètre par mètre linéaire	6,60	20,00%
6-30	Plus-value pour sur profondeur de tranchée (par décimètre supplémentaire) pour canalisation de diamètre 175 à 300 mm	le décimètre par mètre linéaire	8,20	20,00%
6-31	Plus-value par décimètre pour exécution d'une tranchée en terrains difficiles (rochers compacts) pour canalisation jusqu'au diamètre 160 mm	le décimètre par mètre linéaire	5,00	20,00%
6-32	Plus-value par décimètre pour exécution d'une tranchée en terrains difficiles (rochers compacts) pour canalisation jusqu'au diamètre 175 à 300 mm	le décimètre par mètre linéaire	6,10	20,00%
6-33	Tranchée exécutée en zone rurale ou en terrain naturel, pour branchement, compris remblaiements et réfections	le mètre linéaire	71,90	20,00%
6-34	Tranchée exécutée sous chaussée ou trottoir en zone urbaine, pour branchement, compris remblaiements et réfections	le mètre linéaire	102,00	20,00%
6-35	Plus-value pour sur profondeur moyenne de tranchée (par décimètre moyen supplémentaire) pour branchement	le décimètre par mètre linéaire	8,70	20,00%
6-36	Plus-value par décimètre pour exécution d'une tranchée en terrains difficiles (rochers compacts) pour branchement	le décimètre par mètre linéaire	7,70	20,00%
6-37	Terrassement pleine masse exécuté en zone rurale ou en terrain naturel	le mètre cube	62,20	20,00%
6-38	Terrassement pleine masse exécuté sous chaussée ou trottoir en zone urbaine	le mètre cube	83,00	20,00%
6-39	Plus-value sur terrassement pleine masse pour l'extraction de rocher compact au B.R.H ou au marteau-piqueur	le mètre cube	57,00	20,00%
6-40	Fourniture et pose de blindage pour tranchée de profondeur comprise entre 1.30m et 3.00m	le mètre linéaire	8,30	20,00%
6-41	Travaux liés à un environnement sensible en partie terminale du branchement	le mètre linéaire	140,00	20,00%
6-42	Dégagement de la conduite et du collier de branchement existants sur 1,5m ² , en terrain naturel	l'unité	414,80	20,00%
6-43	Dégagement de la conduite et du collier de branchement existants sur 1,5m ² , sous chaussée ou trottoir	l'unité	466,70	20,00%
6-44	Forfait de renouvellement intégral de branchement par technique sans tranchée, jusqu'à 12 m de longueur	l'unité	1 296,30	20,00%
Remblais et réfections de voirie				
<i>(pour terrassements masse, ou pour payer les sujétions spéciales de finition lors des travaux en tranchée de canalisation ou branchement)</i>				
6-45	Remblai avec des matériaux de réemploi extraits des terrassements du chantier	le mètre cube	16,10	20,00%
6-46	Remblai avec un apport extérieur de matériaux dioritiques secondaires de 0/31,5 – 10/14 – 20/40	le mètre cube	40,30	20,00%
6-47	Fourniture et mise en œuvre de grave ciment dosée à 4% de ciment	le mètre cube	104,20	20,00%
6-48	Fourniture et mise en œuvre de GNTb 0/20	le mètre cube	51,50	20,00%
6-49	Fourniture et mise en œuvre de béton de tranchée	le mètre cube	126,50	20,00%
6-50	Décapage mécanique ou manuel de terre végétale avec pelouse existante pour réemploi	le mètre cube	7,30	20,00%
6-51	Mise en œuvre de terre végétale de réemploi, décapée, triée et stockée sur site	le mètre cube	12,00	20,00%
6-52	Fourniture et mise en œuvre de terre végétale d'apport	le mètre cube	38,40	20,00%
6-53	Repose de tout type d'élément de bordure béton en réemploi	le mètre linéaire	33,50	20,00%
6-54	Fourniture et pose d'élément neuf de bordure T2/CS2 – A2/CS2	le mètre linéaire	59,50	20,00%
6-55	Fourniture et pose d'élément neuf de bordure CC1 – CC2 – AC1	le mètre linéaire	70,70	20,00%
6-56	Fourniture et pose d'élément neuf de bordure P1 – P2	le mètre linéaire	38,20	20,00%
6-57	Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à froid pour revêtement provisoire de voirie	le mètre carré	16,90	20,00%
6-58	Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement bicouche de chaussée et trottoir	le mètre carré	17,20	20,00%
6-59	Fourniture et mise en œuvre de revêtement en béton désactivé sur trottoir ou chaussée	le mètre cube	176,30	20,00%
6-60	Fourniture et mise en œuvre de revêtement en enrobé à chaud noir 80 kg/m ³ pour trottoir	le mètre carré	26,40	20,00%
6-61	Fourniture et mise en œuvre à la main de revêtement en enrobé à chaud 120kg/m ³ sur chaussée	le mètre carré	29,00	20,00%
6-62	Plus-value pour la fourniture et la mise en œuvre d'1cm supplémentaire d'épaisseur d'enrobé à chaud	le mètre carré	8,80	20,00%
6-63	Fermeture des rives de tranchée à l'émulsion de bitume avec du sable de Loire	le mètre linéaire	2,10	20,00%
6-64	Rétablissement définitif de trottoir empierré	le mètre carré	9,40	20,00%

6-65	Rétablissement définitif de trottoir pavé	le mètre carré	114,10	20,00%
6-66	Rétablissement définitif de trottoir en béton recouvert d'une chape bouchardée	le mètre carré	155,60	20,00%
6-67	Rétablissement définitif de trottoir en finition calcaire	le mètre carré	9,90	20,00%
6-68	Reprofilage de fossé existant à la pelle mécanique	le mètre linéaire	7,80	20,00%

La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé

		Unité	TARIFS EN VIGUEUR	TVA
			AU 1/01/2024	
			EUROS HT.	
6 - BRANCHEMENTS SUPERIEURS A 100mm ET TRAVAUX SUR RESEAU				
Les différentes pièces spéciales de raccords (coudes, bouts d'extrémité, Té, cônes, ...) seront comptées en plus-value de linéaire de conduite par application des prix unitaires au mètre linéaire de conduites de même type et diamètre, aux longueurs d'équivalence métrique indiquées ci-après :				
Valeurs de plus-value par rapport à 1.00 ml de tuyau correspondant				
PIECES	Longueur équivalente			
- plaque pleine :	1,40 ml			
- bride unie (BU) :	2,00 ml			
- bride à emboîtement (BE) :	2,90 ml			
- raccord bride large tolérance :	2,00 ml			
- manchette à 2 brides L=0,25 :	1,50 ml			
- manchette à 2 brides L =0,50 :	2,20 ml			
- manchon droit :	2,80 ml			
- cône à emboîtement (diamètre de la grande base) :	3,40 ml			
- coude à 2 emboîtements :	3,70 ml			
- té à 2 emboîtements 1 bride :	3,70 ml			
- cône à 2 brides (diamètre de la grande base) :	1,50 ml			
- coude à 2 brides :	1,70 ml			
- té à 3 brides :	2,20 ml			
Canalisations				
6-70	Canalisation en fonte ductile pour l'eau potable – DN 60	le mètre linéaire	103,50	20,00%
6-71	Canalisation en fonte ductile pour l'eau potable – DN 80	le mètre linéaire	109,70	20,00%
6-72	Canalisation en fonte ductile pour l'eau potable – DN 100	le mètre linéaire	125,30	20,00%
6-73	Canalisation en fonte ductile pour l'eau potable – DN 125	le mètre linéaire	143,60	20,00%
6-74	Canalisation en fonte ductile pour l'eau potable – DN 150	le mètre linéaire	173,60	20,00%
6-75	Canalisation en fonte ductile pour l'eau potable – DN 200	le mètre linéaire	209,00	20,00%
6-70b	Canalisation en PVC PN16 pour l'eau potable – DN 63	le mètre linéaire	36,30	20,00%
6-70c	Canalisation en PVC PN16 pour l'eau potable – DN 75	le mètre linéaire	38,90	20,00%
6-71b	Canalisation en PVC PN16 pour l'eau potable – DN 90	le mètre linéaire	41,50	20,00%
6-72b	Canalisation en PVC Bi orienté PN16/PN25 pour l'eau potable – DN 110	le mètre linéaire	46,70	20,00%
6-73b	Canalisation en PVC Bi orienté PN16/PN25 pour l'eau potable – DN 125	le mètre linéaire	51,90	20,00%
6-73c	Canalisation en PVC Bi orienté PN16/PN25 pour l'eau potable – DN 140	le mètre linéaire	56,00	20,00%
6-74b	Canalisation en PVC Bi orienté PN16/PN25 pour l'eau potable – DN 160	le mètre linéaire	64,80	20,00%
6-75b	Canalisation en PVC Bi orienté PN16/PN25 pour l'eau potable – DN 200	le mètre linéaire	83,00	20,00%
6-76	Canalisation en PEHD pour l'eau potable – DN 25	le mètre linéaire	19,40	20,00%
6-77	Canalisation en PEHD pour l'eau potable – DN 32	le mètre linéaire	21,30	20,00%
6-78	Canalisation en PEHD pour l'eau potable – DN 40	le mètre linéaire	23,60	20,00%
6-79	Canalisation en PEHD pour l'eau potable – DN 50	le mètre linéaire	27,90	20,00%
6-80	Canalisation en PEHD pour l'eau potable – DN 75	le mètre linéaire	44,00	20,00%
6-81	Gaine polyéthylène TPC de couleur adaptée au type de réseau – DN 63 et inférieurs	le mètre linéaire	6,20	20,00%
6-82	Gaine polyéthylène TPC de couleur adaptée au type de réseau – DN 90	le mètre linéaire	10,60	20,00%
6-83	Gaine polyéthylène TPC de couleur adaptée au type de réseau – DN 110	le mètre linéaire	11,80	20,00%
6-84	Gaine polyéthylène TPC de couleur adaptée au type de réseau – DN 140	le mètre linéaire	18,50	20,00%
6-85	Remplacement ponctuel de pièce à bride sur canalisation existante de DN inférieur ou égal à 250mm	l'unité	725,90	20,00%
6-86	Remplacement ponctuel de pièce à bride sur canalisation existante de DN supérieur ou égal à 275mm	l'unité	829,60	20,00%
6-87	Travaux de maillage en ligne de réseau neuf sur canalisation existante de DN inférieur ou égal à 250mm	l'unité	1 037,00	20,00%
6-88	Travaux de maillage en ligne de réseau neuf sur canalisation existante de DN supérieur ou égal à 275mm	l'unité	1 244,40	20,00%
6-89	Travaux de maillage de réseau neuf sur un nœud de canalisation existante de DN inférieur ou égal à 250mm	l'unité	1 451,80	20,00%

6-90	Travaux de maillage de réseau neuf sur un nœud de canalisation existante de DN supérieur ou égal à 275mm	l'unité	1 762,90	20,00%
6-91	Aménagement de vidange/purge en PEHD – DN 40mm	l'unité	412,90	20,00%

La date de référence pour l'application des tarifs est la date de réception auprès du S E V du devis de travaux signé

		Unité	TARIFS EN VIGUEUR	TVA
			AU 1/01/2024	
			EUROS HT.	
6 - BRANCHEMENTS SUPERIEURS A 100mm ET TRAVAUX SUR RESEAU				
<u>Robinetterie, fontainerie et appareils de protection</u>				
6-93	Fourniture et pose de robinet-vanne à opercule caoutchouc – DN 40mm – PFA 16 bars	l'unité	266,60	20,00%
6-94	Fourniture et pose de robinet-vanne à opercule caoutchouc – DN 60mm – PFA 16 bars	l'unité	303,80	20,00%
6-95	Fourniture et pose de robinet-vanne à opercule caoutchouc – DN 80mm – PFA 16 bars	l'unité	396,90	20,00%
6-96	Fourniture et pose de robinet-vanne à opercule caoutchouc – DN 100mm – PFA 16 bars	l'unité	437,20	20,00%
6-97	Fourniture et pose de robinet-vanne à opercule caoutchouc – DN 125mm – PFA 16 bars	l'unité	623,90	20,00%
6-98	Fourniture et pose de robinet-vanne à opercule caoutchouc – DN 150mm – PFA 16 bars	l'unité	707,50	20,00%
6-99	Fourniture et pose de robinet-vanne à opercule caoutchouc – DN 200mm – PFA 16 bars	l'unité	1 111,20	20,00%
6-100	Fourniture et pose de poteau incendie incongelable avec prises apparentes – DN 100mm	l'unité	2 053,30	20,00%
6-101	Pose sans fourniture de poteau incendie incongelable avec prises apparentes – DN 100mm	l'unité	777,80	20,00%
6-102	Dépose de poteau ou borne d'incendie pour réutilisation, compris stockage	l'unité	311,10	20,00%
<u>Ouvrages de manœuvre et de visite et travaux de maçonnerie</u>				
6-105	Béton dosé à 200kg de type B20 pour remplissage de fondations ou de massifs et non armés	le mètre cube	182,90	20,00%
6-106	Béton dosé à 300kg de type C20/25 pour remplissage de fondations ou de massifs et non armés	le mètre cube	251,80	20,00%
<u>Dossier des Ouvrages Exécutés et plans de recollement</u>				
6-110	Forfait pour l'élaboration du DOE pour un ensemble de travaux liés aux Réseaux et Branchements	l'unité	1 555,50	20,00%
6-111	Tracé pour travaux ponctuels de réseaux (Maillage simple...)	l'unité	342,20	20,00%
6-112	Tracé pour travaux ponctuels (branchements, PI)	l'unité	51,90	20,00%

Tarif et application de la convention incendie en 2024 (Ville de Niort et autres communes de la CAN)

Les prestations facturées sont regroupées en 3 parties : ces dispositions s'appliqueront dès qu'une convention incendie sera en vigueur entre le SEV CAN et les communes signataires situées sur le territoire associé au SEV CAN ou SEVC CAN.

1) partie de base forfaitaire :

L'ensemble des prestations définies en (a) et (b) de l'article 3 de la convention incendie entre le SEV CAN et les communes signataires sont forfaitaires.

Le forfait annuel est arrêté à la somme de :

- 25 000 € HT pour la Ville de Niort, dont le parc comprend environ 1000 hydrants.
- 3 000 € HT pour les communes signataires dont le parc comprend 121 hydrants et plus
- 2 500 € HT pour les communes signataires dont le parc comprend plus de 60 hydrants (jusqu'à 120 hydrants) (plage 61-120 MPI)
- 1 500 € HT pour les communes signataires dont le parc comprend plus de 40 hydrants (jusqu'à 60 hydrants) (plage 41-60 PI)
- 1 000 € HT pour les communes signataires dont le parc comprend plus de 20 hydrants (jusqu'à 40 hydrants) (plage 21-40 PI)
- 600 € HT pour les communes signataires dont le parc comprend 20 hydrants (ou moins)

Cette partie comprend :

- L'assistance à la collectivité (données incendie sur SIG réseau, conseils à la demande, réception des nouveaux hydrants, manœuvres de vannes),
- Le suivi et entretien des hydrants (mesures de pression des hydrants, l'entretien nécessaire à la manœuvre normale de l'équipement, pose d'une étiquette de contrôle, vérification de la vanne de fermeture, vérification de l'état des hydrants, rapport périodique),

2) partie sur factures :

Les prestations définies en (c) de l'article 3 de la convention incendie entre le SEV CAN et les communes signataires seront facturées selon les modalités suivantes : à coût réel : frais de main d'œuvre et de matériel, toutes taxes comprises, selon les tarifs en vigueur votés par le service des Eaux du Vivier de la CAN ou au vu d'états liquidatifs des entreprises intervenant pour le compte du SEV CAN.

Cette partie comprend : sur présentation d'un devis

- les prestations de travaux (la pose, le remplacement ou le déplacement de poteaux d'incendie, sur demande et sur présentation d'un devis, un rapport photo individuel)
Par défaut, le service des Eaux du Vivier de la CAN tiendra à disposition le matériel nécessaire à la réalisation de ces travaux. Cependant, les communes pourront si elles le souhaitent, et après accord du SEV, acheter et tenir à disposition du SEV CAN le matériel nécessaire à la réalisation de ces travaux dans la mesure où il s'agit d'investissements. Il ne faut pas que cette disposition n'engendre de difficultés de gestion pour le SEV CAN.
- autres prestations de maintenance (remplacement de bouchons,...).

Les tarifs de pose PI seront regroupés en 3 catégorie :

	Remplacement d'un PI en lieu et place ou pose d'un PI neuf dans le cadre de travaux de canalisation AEP du SEV		Pose d'un nouveau PI avec Maillage sur réseau public existant – demande spécifique		Suppression d'un PI
	Pose et fourniture	Pose seule	Pose et fourniture	Pose seule	
Articles du Bordereau à appliquer et prix de l'année en cours	➤ 6-100 : 1 980,00	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 6-1 : 400,00 ➤ 6-101 : 750,00 ➤ 6-72 : pièces : 120,80 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 6-100 : 1 980,00 ➤ 6-89 : 1 400,00 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 6-1 : 400,00 ➤ 6-101 : 750,00 ➤ 6-72 : pièces : 120,80 ➤ 6-89 : 1400,00 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 6-102 : 300,00 ➤ 6-72 : pièces : 3x120,80
Prix total HT	1 980,00 € HT	1 270,80 € HT	3 380,00 € HT	2 670,80 € HT	662,40 € HT

+ tarifs bouchons avec MO pour autres travaux de maintenance.

+ article 5-92 : **plus-value** sur les articles 5-91 et 6-100 pour la fourniture spécifique d'un modèle de **poteau incendie de couleur bleue (dédié à l'aspiration) : + 300,00 € HT**

3) travaux dans le cadre du schéma communal de défense incendie

Le dossier de travaux sera traité hors du champ de la convention - les prestations liées au réseau d'eau devront respecter le Cahier des Prestations Techniques du SEV CAN et seront facturés sur la base des tarifs des prestations du SEV CAN votées annuellement.

REDEVANCES ANNUELLES pour occupation du domaine public ANNEE 2024

La vocation première des réservoirs de stockage d'eau potable est de garantir l'alimentation en eau potable de la population.

Il convient de rappeler que ces ouvrages sont placés sous vigilance permanente dans le cadre du plan Vigipirate.

Or il est fréquemment constaté des suites de l'occupation de ces ouvrages par des équipements radioélectriques (antenne et câble notamment) que :

- le revêtement d'étanchéité des dômes sont dégradés (cette situation est susceptible d'entraîner des risques sanitaires),
- l'accès aux cuves et aux dômes des réservoirs est rendu difficile par l'encombrement des échelles par des câbles,
- l'obstruction des grilles de ventilation par l'installation de câble nuit au renouvellement de l'air dans les ouvrages, favorise la condensation et induit également des risques sanitaires.

La mise en place des équipements autres que ceux dédiés à l'eau potable dans les réservoirs d'eau **ne doit en aucun cas venir perturber le fonctionnement du service** d'eau potable ou altérer la qualité de l'eau distribuée.

Afin de sécuriser l'alimentation en eau de la population, il convient de définir les bonnes pratiques à adopter entre le maître d'ouvrage et les différents occupants, de réglementer l'accès au site et de définir les principes techniques communs à tous les occupants et tous les sites, mais aussi toutes les modifications substantielles apportées aux installations existantes.

➔ **Dans ce but, une convention définit ces principes pour chaque occupant.**

Conjointement, **il est acté une grille tarifaire de redevance annuelle d'occupation temporaire** des sites ou ouvrages :

R1/ pour les services communaux et les opérateurs associatifs locaux à vocation culturelle (type radio locale) autorisés par le SEV et soutenue par la commune concernée,

R1-a. La redevance annuelle sera gratuite pour les services communaux,

R1-b. La redevance annuelle sera de 1 € hors-taxe pour les opérateurs associatifs locaux à vocation culturelle,

En cas de raccordement sur les installations du site du SEV, les frais d'exploitation (électriques notamment) seront remboursés au SEV selon le barème défini dans la convention,

R2/ pour les opérateurs de sécurité et de secours,

La redevance annuelle sera de 2 000,00 € hors-taxe

Les occupants auront leur propre réseau d'alimentation.

R3/ pour les opérateurs économiques de radiotéléphonie et de radio émission et toute autre installation radioélectrique,

La redevance annuelle sera de 6 000,00 € HT.

Les occupants auront leur propre réseau d'alimentation.

L'occupant versera au SEV, au titre de l'accompagnement que ce dernier effectuera auprès du personnel travaillant pour l'occupant, dans le cadre de maintenances ou de travaux, **une participation égale au temps passé** et calculée sur la base du bordereau des prestations validées annuellement en comité syndical.

L'accompagnement comprend les déplacements, l'ouverture, l'assistance sur le site et dans l'ouvrage, et la fermeture du site.

Le coût horaire sera majoré si le déplacement intervient en dehors des heures ouvrées.

Les heures ouvrées étant définies comme étant celles comprises entre 8h-12h et 13h24-17h, du lundi au vendredi sauf jours fériés.

R4/ les frais d'études techniques de gestion administrative et de déplacement arriveront en sus selon le tarif des prestations de services du SEV.

R4-1. les frais d'intervention de la collectivité sur ouvrage comportant l'ouverture l'accompagnement et la fermeture du site, dans la limite d'une heure, est un forfait (art. 4-53 du tarif des prestations du SEV).

R4-2. les frais d'intervention de la collectivité pour toutes heures supplémentaires passées sur site sera à l'heure (horaires ouvrés ou nuit, WE et Jour férié) : (art. 4-15 à 4-17 du tarif des prestations du SEV).

L'occupant devra habiliter une personne de l'équipe intervenante à signer sur place les fiches d'intervention présentées et qui serviront de support à la facturation.

R4-3. les frais d'étude technique et de gestion du dossier est défini par l'art. 4-55 du tarif des prestations du SEV.

Dans le cas où l'occupant désirerait compléter ses installations existantes au jour d'entrée en vigueur de la présente convention ou ultérieurement dans le cadre de travaux de modification des installations imposant l'établissement d'un avenant, il versera, au titre des frais d'étude technique et de gestion du dossier, au SEV une indemnité liée à l'art. 4-55 par dossier déposé.

Cette indemnité ne couvre pas les frais de déplacement des agents du SEV ou de la société de surveillance pour l'ouverture et la fermeture du château d'eau pendant la phase d'étude des équipements supplémentaires, ou de l'exploitant pendant la période d'exécution des travaux.

En cas d'absence de plus d'une ½ heure de l'occupant ou de ses sous-traitants, la prestation serait facturée.

Les frais liés au suivi de la période de travaux seront gérés au travers l'art. 4-59 du tarif des prestations.

Le SEV établira un mémoire reprenant l'indemnité forfaitaire et les interventions supplémentaires, que l'occupant devra lui payer à la suite de l'émission d'un titre de recettes par les services compétents du SEV, dans un délai de 60 jours.

Récapitulatif TARIFS 2023 :

R1/ redevance annuelle d'occupation des ouvrages pour les services communaux et les opérateurs associatifs locaux à vocation culturelle (type radio locale) autorisés par le SEV et soutenue par la commune concernée		
R1-a. pour les services communaux		gratuit
R1-b. pour les opérateurs associatifs locaux à vocation culturelle		1 € HT
R2/ redevance annuelle d'occupation des ouvrages pour les opérateurs de sécurité et de secours		2000 € HT
R3/ redevance annuelle d'occupation des ouvrages pour les opérateurs économiques de radiotéléphonie et de radio émission et toute autre installation radioélectrique		6000 € HT
R4/ les frais d'études techniques de gestion administrative et de déplacement		
R4-1. les frais d'intervention de la collectivité sur ouvrage comportant l'ouverture l'accompagnement et la fermeture du site, dans la limite d'une heure	4-53	60 € HT + temps passé
R4-2. les frais d'intervention de la collectivité pour toutes heures supplémentaires - Technicien Coût horaire Agent Expert ou de maîtrise d'œuvre, l'heure pour un agent du SEV l'heure de nuit, dimanche ou jour férié :	4-15	31,50 € HT
	4-16	40,00 € HT
	4-17	"heure de jour multipliée par 2
R4-3. les frais d'étude technique et de gestion pour étude de dossier	4-59	200 € HT + temps passé + frais divers
	4-55	260 € HT

